



Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-et-unième réunion

Addis-Abeba (hybride), 15-17 mars 2023
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique

I. Introduction

1. Les pays africains n'ont cessé de faire des progrès remarquables dans l'intégration régionale et continentale, mais de nombreux défis restent encore à relever. Il s'agit notamment de l'insuffisance de ressources financières, de la mauvaise qualité des infrastructures, de l'absence de mécanismes appropriés de suivi des progrès réalisés, de perturbations dues aux différentes crises mondiales, régionales et nationales et de la faiblesse de la mise en œuvre de plusieurs politiques et accords. Il importe donc au plus haut point de veiller au bon suivi des progrès accomplis sur la voie de l'intégration si l'on veut consolider les acquis obtenus au prix de durs efforts et ouvrir la voie à de nouvelles réalisations.

2. En conformité avec l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, l'ouverture, en janvier 2021, des échanges dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine a été une étape décisive dans le cheminement du continent vers l'intégration du commerce et des marchés. En octobre 2022, 44 pays avaient ratifié l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et déposé leurs instruments de ratification auprès de la Commission de l'Union africaine¹.

3. La conjoncture économique mondiale s'est considérablement détériorée ces trois dernières années. La guerre en Ukraine est survenue à un moment où de nombreux pays africains se relevaient progressivement des conséquences multidimensionnelles de la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19). L'impact socio-économique désastreux de cette crise sanitaire a été aggravé par les poussées inflationnistes engendrées par la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants et par les perturbations commerciales. Si les économies du continent ont bien résisté à la volatilité des marchés mondiaux avant la pandémie, la crise de la COVID-19 et les crises géopolitiques sont venues bouleverser la croissance de la production, avec les conséquences

* E/ECA/COE/41/1.

¹ Voir www.tralac.org/documents/resources/infographics/2605-status-of-afcfta-ratification/file.html.



catastrophiques auxquelles pourraient être confrontés les pauvres et les plus vulnérables du continent².

4. À l'aide de plusieurs cadres et outils de suivi, dont les indicateurs mis au point par les institutions panafricaines comme la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, le présent rapport offre une vue d'ensemble des progrès accomplis en Afrique sur d'importants aspects de l'intégration³. Plus concrètement, il évalue les progrès accomplis aux niveaux continental, régional et national dans différents domaines clés, dont l'intégration commerciale, l'intégration macroéconomique, les infrastructures et l'énergie, l'intégration sociale, la gouvernance, la paix et la sécurité, et la libre circulation des personnes.

II. Intégration commerciale

5. La contribution de l'Afrique au commerce mondial reste faible. Si le commerce des marchandises représente la plus grande part du commerce international du continent, le commerce des services y a lui aussi fortement crû ces dernières décennies. Le secteur des services a contribué de manière importante à la croissance et au développement dans son ensemble, mais en Afrique, le commerce des services reste bien en deçà de son potentiel, avec seulement une part de 1,7 % des exportations mondiales de services en 2021⁴.

6. Depuis 2017, l'Asie est devenue le principal partenaire commercial du continent, devant l'Europe. En 2021, l'Asie comptait pour 43,7 % du commerce de marchandises de l'Afrique avec le reste du monde, la Chine représentant plus de 40 % des échanges entre l'Asie et l'Afrique (voir figure I). La Chine est ainsi devenue progressivement le premier partenaire commercial de la plupart des pays africains. Tout comme les années précédentes, les pays africains ont moins commercé entre eux en 2021, et les exportations intra-africaines ont reculé de 34 % sur la période 2020-2021 (voir figure II). Cette tendance s'explique par l'impact négatif que la pandémie a eu sur le commerce.

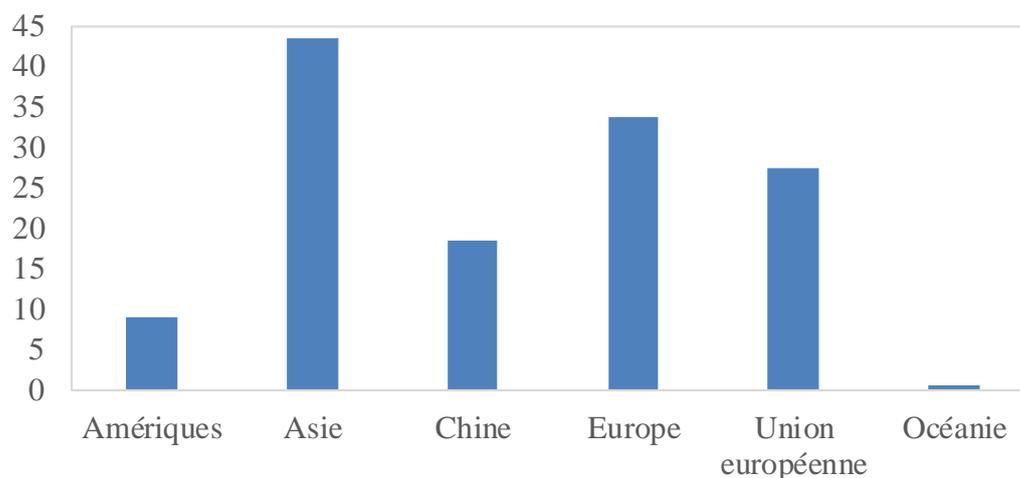
² Voir www.undp.org/africa/publications/impact-war-ukraine-sustainable-development-africa.

³ Il s'agit notamment de l'indice d'ouverture des visas en Afrique et de l'indice de développement des infrastructures en Afrique.

⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (2022). Voir <https://unctadstat.unctad.org/FR/Index.html>.

Figure I
**Commerce global de marchandises de l'Afrique avec des partenaires
 et des régions hors d'Afrique, 2021**

(en pourcentage)

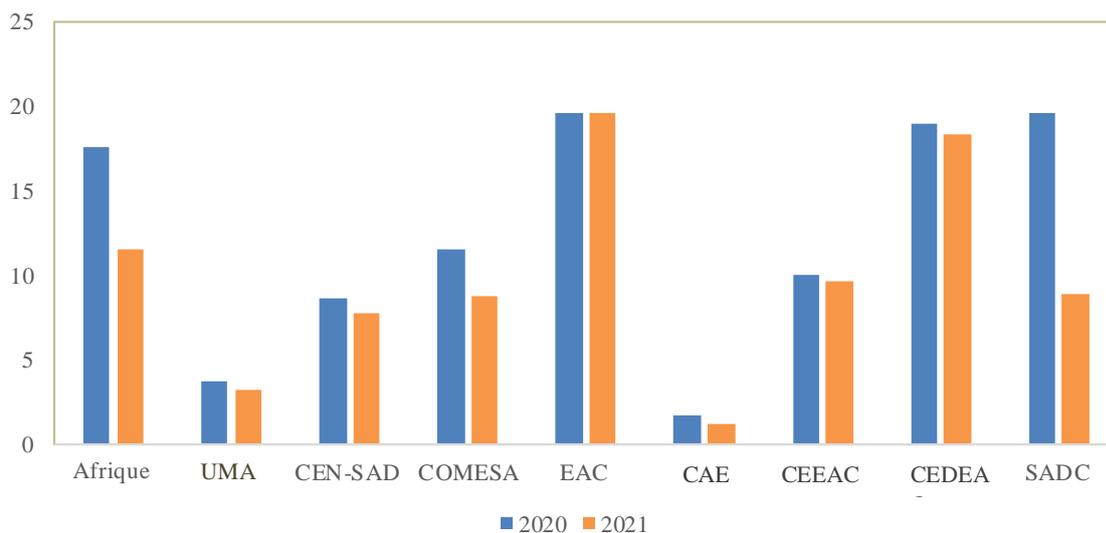


Source : Calculs de la CEA à partir des données de UNCTADStat (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2022).

7. L'Asie absorbe une grande partie des exportations de marchandises de l'Afrique, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'étant taillé les parts les plus importantes en 2021 - 71,6 et 54,8 %, respectivement. De toutes les communautés économiques régionales, c'est la SADC qui a enregistré la plus forte baisse de ses exportations intrarégionales en raison de la pandémie, devant le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) (voir figure II). À l'exception de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), toutes les communautés économiques régionales de l'Union africaine importent davantage de l'Union européenne que de leur propre sous-région. Le COMESA, la CAE et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sont les plus gros importateurs de produits asiatiques, avec respectivement 52,1, 66,1 et 63,4 % des importations totales⁵.

⁵ Ibid.

Figure II
Exportations intra-africaines en pourcentage des exportations totales, 2020-2021



Source : UNCTADstat (2022).

Abréviations : UMA, Union du Maghreb arabe ; CEN-SAD, Communauté des États sahélo-sahariens ; CAE, Communauté d'Afrique de l'Est.

8. Ces dernières années, les pays africains ont pris des mesures importantes pour intensifier leurs échanges à l'intérieur du continent. On peut citer à cet égard l'adoption du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Cet accord devrait permettre d'éliminer plus de 90 % des droits de douane sur les marchandises, de libéraliser progressivement le commerce des services et de créer un marché unique africain de plus d'un milliard de consommateurs et un produit intérieur brut total de plus de 3 000 milliards de dollars. Pour les pays africains, les retombées positives à attendre seront, entre autres, une amélioration de la création d'emplois et une augmentation de la croissance économique, qui ouvriront la voie à une industrialisation et à un développement durables⁶.

9. Plus qu'une zone de libre-échange traditionnelle, la Zone de libre-échange continentale africaine s'intéressera à des secteurs comme les investissements, le commerce des services, les droits de propriété intellectuelle et la politique de concurrence, les femmes et les jeunes dans le commerce, et le commerce numérique. Dans le cadre de sa mise en œuvre, l'Accord offre une véritable plateforme de libéralisation et d'intégration des services en Afrique. Il ne sera donc pas mis en œuvre en vase clos. D'autres initiatives continentales majeures comme le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, et le Marché unique du transport aérien africain, joueront un rôle déterminant dans la réussite de la Zone de libre-échange continentale africaine.

10. De gros progrès ont été faits pour faciliter l'application des dispositions des trois premiers protocoles de l'Accord⁷. Les négociations sur les concessions tarifaires préférentielles et les règles d'origine du Protocole sur le commerce des marchandises, et celles concernant le commerce des services, sont en passe

⁶ Nations Unies, CEA (2021). Voir

<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/46750/b11999160.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

⁷ Protocole sur le commerce des marchandises, Protocole sur le commerce des services et Protocole sur les règles et procédures de règlement des différends.

d'être achevées. Les États ont établi, à titre individuel ou en groupe d'États membres de telle ou telle communauté économique régionale, des listes d'engagements spécifiques concernant le commerce des services dans les cinq secteurs de services prioritaires. D'autres États ont fait de premières ou de nouvelles propositions, que le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine examine actuellement. De même, dans le cadre du Protocole sur le commerce des marchandises, des États, à titre individuel ou en groupe d'États membres de telle ou telle communauté économique régionale, ont fait des concessions tarifaires provisoires. Au mois de novembre 2022, 47 offres tarifaires avaient été présentées par les États membres, et 36 avaient été techniquement vérifiées et certifiées comme ayant respecté le seuil requis. Pour ce qui est du commerce des services, 43 pays ont fait leurs offres et 22 listes d'engagements spécifiques ont été adoptées au cours d'un sommet extraordinaire au Niger⁸. Parallèlement, les négociations sur les règles d'origine ont progressé aussi, et on est parvenu à un accord sur 88,3 % des lignes tarifaires.

11. Pour accélérer les échanges dans le cadre de l'Accord, le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine a facilité la mise en œuvre d'une initiative commerciale guidée portant sur 96 produits de la Zone. Lancée en octobre 2022, l'initiative pilote concerne huit États parties qui ont satisfait aux exigences minimales énoncées dans le livre des tarifs douaniers électroniques et le manuel des règles d'origine. L'initiative commerciale guidée veut promouvoir des échanges commerciaux rentables de quelques produits entre les pays participants — Cameroun, Égypte, Ghana, Kenya, Maurice, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Tunisie — et tester ainsi l'environnement opérationnel, institutionnel, juridique et la politique commerciale de la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a permis à ce jour de conclure les premiers marchés commerciaux régis par l'Accord. Au cours du sommet extraordinaire qui s'est tenu à Niamey le 25 novembre 2022, les dirigeants de l'Union africaine ont demandé qu'elle soit élargie aux autres États parties qui ont satisfait aux exigences minimales établies par l'Accord.

12. Des progrès notables ont été accomplis sur les questions de la phase II de l'Accord relatives à la politique de concurrence, aux investissements, aux droits de propriété intellectuelle, au commerce numérique et aux femmes et aux jeunes dans le commerce. Les négociations relatives aux protocoles sur l'investissement, la politique de concurrence et la propriété intellectuelle ont été menées à terme et adoptées par le Conseil des ministres de la Zone de libre-échange continentale africaine. En novembre 2022, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a chargé le Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques d'examiner ces instruments ou protocoles à une session extraordinaire en janvier 2023, et de procéder à leur vérification juridique qu'il soumettra à l'examen des organes directeurs en février 2023.

13. Autres grandes avancées : le lancement, en janvier 2022, après une phase pilote en Afrique de l'Ouest, du Système panafricain de paiement et de règlement qui vise à faciliter et à moderniser les procédures de dédouanement et le règlement des paiements des échanges transfrontaliers. La perspective d'un marché totalement intégré dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine a stimulé les investissements dans différents secteurs du continent. Au nombre des investissements réalisés récemment à l'intérieur du continent figurent par exemple ceux de Safaricom dans le secteur des technologies de l'information et des communications en Éthiopie et, dans le secteur financier, l'expansion du groupe KCB et du groupe de la Banque

⁸ Commission de l'Union africaine (2022). Ext/Assembly/AU/Draft/Dec.2(XVII).

Attijariwafa respectivement en République démocratique du Congo et au Tchad⁹¹⁰.

14. La collaboration entre les communautés économiques régionales s'est également resserrée ces dernières années. La Zone de libre-échange tripartite, qui regroupe trois communautés économiques régionales, à savoir le COMESA, la CAE et la SADC, a été officiellement lancée en juin 2015 à Charm el-Cheikh, en Égypte, avec pour objectif de promouvoir l'intégration et d'aider les États membres à circonscrire les difficultés liées à leur affiliation simultanée à plusieurs communautés économiques régionales. Au mois de juillet 2022, 22 États sur les 29 que comptent les trois communautés économiques régionales avaient signé l'Accord de libre-échange tripartite, et 11 États l'avaient ratifié. Il faut encore trois ratifications pour rendre opérationnelle la Zone de libre-échange tripartite.

15. La CEA a continué de mener des travaux de recherche et d'analyse et de mettre à disposition son appui technique pour améliorer les chances de réussite de la mise en œuvre des initiatives susmentionnées. Elle a apporté son appui aux États membres et aux communautés économiques régionales dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales de mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine. Au mois de novembre 2022, 23 stratégies nationales avaient été validées, et 15 étaient en cours de mise en œuvre. En outre, quatre stratégies nationales et deux régionales sont en voie de finalisation et dix stratégies nationales en phase initiale d'élaboration. La CEA et ses partenaires continueront de promouvoir la ratification, l'adaptation nationale et la mise en œuvre effective des accords et protocoles.

III. Intégration macroéconomique

16. Pour accélérer le commerce intrarégional, renforcer la stabilité macroéconomique régionale et mieux assurer l'obligation de rendre des comptes, l'intégration et la convergence macroéconomiques s'imposent. Aujourd'hui, cinq des huit communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine — la CEDEAO, la CAE, la CEEAC, le COMESA et la SADC — ont des critères de convergence, qui consistent pour l'essentiel en des objectifs d'inflation et des plafonds de déficit budgétaire, de dette publique et de déficit du compte courant¹¹. Certaines communautés économiques régionales ont également des critères de convergence secondaires pour favoriser une meilleure reddition de comptes en matière financière et la stabilité des taux de change.

17. Bien que chaque communauté économique régionale ait des défis particuliers à relever pour se conformer à ses propres critères, le respect des critères de convergence a régressé en 2020 et 2021 dans toutes les communautés, en raison des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de COVID-19 et aux difficultés macroéconomiques qu'elle a engendrées. Pour la plupart, les États ont pris des mesures pour limiter l'impact des chocs négatifs de l'offre et de la demande générés par la pandémie, ce qui s'est traduit par une augmentation de leurs déficits budgétaires. Les recettes intérieures ayant diminué dans un contexte de difficultés économiques, de nombreux pays ont dû recourir à l'emprunt, ce qui a alourdi le fardeau de leur dette. De plus, dans de

⁹ Voir www.theeastafrican.co.ke/tea/business/kcb-acquires-dr-congo-bank-in-expansion-drive-3901282#:~:text=KCB%20Group%20has%20entered%20the,in%20the%20East%20African%20region.

¹⁰ Voir www.attijariwafabank.com/en/media-space/news/attijariwafa-bank-group-expands-its-presence-chad#:~:text=Casablanca%2C%2019%20April%202022%20%2D%20The,Chad%20called%20Attijari%20bank%20Tchad.

¹¹ CEDEAO, CAE, CEEAC, COMESA et SADC.

nombreux pays, la persistance de crises géopolitiques et de perturbations des chaînes d'approvisionnement a attisé l'inflation. Pour aider les États membres à formuler et à mettre en œuvre leurs politiques économiques, la CEA a mis au point un prototype de modèle macroéconomique et proposé un accompagnement et des formations en modélisation macroéconomique dans 15 pays. Sur le front des politiques budgétaires, elle a soutenu la réforme de la fiscalité et le recouvrement des recettes en Éthiopie, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie par la diffusion de produits de connaissance, la prestation de services de renforcement des capacités et d'autres formes d'appui technique, et la facilitation de l'apprentissage par les pairs.

IV. Évolution des secteurs des infrastructures et de l'énergie

18. Il importe de développer des infrastructures sur le continent pour faciliter la réussite des autres dimensions de l'intégration et la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine. Mais l'Afrique reste confrontée à d'énormes difficultés liées à ses infrastructures, et ses besoins de financement annuels dans ce domaine devraient osciller entre 130 et 170 milliards de dollars, et son déficit de financement annuel entre 68 et 108 milliards de dollars. Nombre de pays africains ont fait d'importants investissements dans les infrastructures, notamment dans les secteurs routier, ferroviaire, aérien, de l'eau, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications. Ces investissements ont joué un rôle déterminant dans les performances de croissance enregistrées sur le continent ces dix dernières années¹².

19. La pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine ont creusé les déficits publics et alourdi le fardeau de la dette, ce qui s'est traduit par une réduction des investissements dans les infrastructures sur le continent. Ces crises ont aussi contribué à retarder la mise en œuvre et l'achèvement des projets d'infrastructure par suite, entre autres, de la hausse des coûts des intrants et des dépenses opérationnelles. En 2012, le continent a adopté le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique. La première phase de la mise en œuvre du Programme, conformément à son plan d'action prioritaire, a pris fin en 2020. Elle comptait 409 projets d'infrastructure de transports, d'énergie, d'eau et de technologies de l'information et de la communication, dont près de 38 % sont soit en cours de construction, soit déjà opérationnels. La deuxième phase, approuvée en 2021, sera mise en œuvre jusqu'en 2030 et privilégiera une approche des corridors intégrés pour le développement des infrastructures sur le continent. Au total, 69 projets ont été approuvés dans les secteurs des transports, de l'énergie, des technologies de l'information et des communications, et des ressources en eau transfrontalières¹³.

A. Infrastructures routières

20. La densité des routes de l'Afrique subsaharienne représente environ un tiers de celle des routes de l'Asie du Sud. Seul un quart des routes africaines sont goudronnées, ce qui rend les déplacements deux à trois fois plus longs que sur les corridors asiatiques¹⁴. Le réseau routier régional du continent avoisine 194 000 km, dont environ 35 % en Afrique du Nord et 21 % en Afrique australe.

¹² Voir www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Economic_Brief_-_The_Africa_Infrastructure_Development_Index.pdf.

¹³ Voir <https://pp2.au-pida.org/fr/projets-approuves/>.

¹⁴ Voir <https://chinaglobalsouth.com/analysis/the-impact-of-the-covid-19-pandemic-on-infrastructure-development-in-africa/>.

L'Afrique centrale a le réseau routier régional le plus petit, soit environ 8 % de tout le réseau routier régional de l'Afrique.

21. Les dirigeants africains continuent d'encourager les initiatives continentales, notamment les projets transcontinentaux du réseau de la Route transafricaine, qui visent à promouvoir le commerce par le développement des infrastructures routières et la gestion des corridors commerciaux routiers. Le réseau de la Route transafricaine comprend neuf autoroutes d'une longueur totale de 56 683 km. Les routes sont achevées à 60 % environ, et il reste près de 40 % de tronçons à réaliser. En 2020, l'Égypte et le Kenya ont respectivement achevé 20 et 80 % de leurs tronçons du réseau de la Route transafricaine, et l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire et le Sénégal respectivement 100, 20 et 60 %¹⁵.

B. Transport ferroviaire

22. En 2020, le réseau ferroviaire africain en service totalisait près de 85 000 kilomètres de voies¹⁶. Pour une superficie totale de 30,2 millions de km², cela équivaut à une densité d'environ 2,8 km pour 1 000 km², bien inférieure à la moyenne mondiale de 23 km pour 1 000 km². En Afrique, le réseau ferroviaire régional totalise environ 48 000 km et présente une forte hétérogénéité régionale¹⁷.

23. Au niveau continental, la mise en œuvre du Réseau ferroviaire intégré africain à grande vitesse, un des programmes phares de l'Agenda 2063, a été approuvée. Il s'agit, au travers de trois projets pilotes, de mettre en place un système ferroviaire continental panafricain à grande vitesse qui permettra de relier les capitales et les centres commerciaux du continent, de réduire les coûts de transport et de désengorger les systèmes d'infrastructure actuels. Dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, la phase 2A de la construction de la ligne ferroviaire à écartement standard de 934 km, Nairobi-Naivasha, a été achevée en 2019. La même année, au Mozambique, la réhabilitation de la ligne ferroviaire de Sena a également été achevée. Au niveau national, le Nigéria a mis en service en 2021 le projet ferroviaire Lagos-Ibadan, d'une valeur totale de 1,5 milliard de dollars, construit par la Société chinoise de génie civil et de construction. Des projets ferroviaires similaires sont en cours au Maroc, au Sénégal, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe.

C. Transport aérien

24. En 2020, on comptait 137 aéroports internationaux en Afrique, 39 en Afrique du Nord, 30 en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, 23 en Afrique australe et 15 en Afrique centrale¹⁸. Le secteur du transport aérien du continent fait vivre plus de 6,2 millions de personnes. Les vols intérieurs représentent 28 % du marché, et les vols régionaux et internationaux, 17 et 55 % respectivement. Selon les conclusions d'une enquête menée par l'Association du transport aérien international, si 12 grands pays africains seulement décidaient d'ouvrir leurs marchés et d'améliorer leur connectivité, ils créeraient 155 000 nouveaux emplois et généreraient un produit intérieur brut annuel de

¹⁵ Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (2022). Voir <https://au.int/sites/default/files/documents/41480-doc-2nd-Continental-Progress-Report-on-Agenda-2063-English.pdf>.

¹⁶ Commission de l'Union africaine (2020). Étude du marché et de la demande d'infrastructures continentales pour l'Afrique, rapport final.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

1,3 milliard de dollars¹⁹. Le marché des voyages à l'intérieur de l'Afrique est immense et il y a tout lieu de penser que le secteur privé a tout intérêt à investir dans le secteur de l'aviation.

25. Le lancement, en 2019, du Marché unique du transport aérien africain, projet phare de l'Agenda 2063, est une excellente occasion d'approfondir l'intégration et la libre circulation des biens et des personnes sur le continent. En novembre 2021, 35 États membres de l'Union africaine avaient signé l'engagement en faveur du Marché unique du transport aérien africain, mais le mémorandum de mise en œuvre correspondant ne comptait que 20 signataires. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur le secteur du transport aérien en Afrique, qui s'est traduit par un déclin de la connectivité aérienne sur le continent. Cette situation montre combien il importe qu'une coopération plus étroite et des partenariats plus solides s'instaurent entre les communautés économiques régionales et les États membres de l'Union africaine si l'on veut que le secteur se relève de manière vigoureuse.

D. Information et communication

26. L'accès aux technologies de l'information et de la communication s'est considérablement amélioré en Afrique ces dix dernières années, ce qui a contribué à faire progresser l'indice de développement des infrastructures africaines²⁰. La numérisation a par ailleurs été fortement accélérée en Afrique par la pandémie, ce qui a accru le potentiel de croissance des échanges et de développement des entreprises²¹. Par exemple, l'adoption et l'utilisation rapides des services d'argent mobile ont transformé la vie de très nombreuses personnes sur le continent²². On constate toutefois une très grande hétérogénéité dans le domaine technologique et la fracture numérique est toujours présente. En 2022, seule 39,7 % de la population africaine était connectée à Internet, contre 89,5 % en Europe²³. En Afrique, c'est à Sao Tomé-et-Principe que le coût des données est le plus élevé (29,5 dollars par gigaoctet, ce qui est également l'un des tarifs les plus élevés au monde), puis viennent le Botswana et le Togo. En revanche, c'est en Algérie que le coût de l'accès à Internet est le plus bas (0,48 dollar par gigaoctet)²⁴.

27. En 2020, la CEA a lancé l'Initiative sur l'intégration réglementaire du commerce numérique pour faire en sorte que la formation et la recherche servent à alimenter les discussions sur l'harmonisation des politiques et des cadres réglementaires relatifs aux technologies de l'information et des communications²⁵. Selon des travaux d'analyse menés récemment par l'Organisation de coopération et de développement économiques, la CEA, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les pays où les restrictions réglementaires au commerce numérique sont les plus strictes tendent généralement à limiter non seulement l'accès aux technologies de

¹⁹ Voir www.iata.org/contentassets/44c1166a6e10411a982b2624047e118c/intervistas_africaliberalisation_finale_port_july2014.pdf.

²⁰ Voir www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Economic_Brief_-_The_Africa_Infrastructure_Development_Index.pdf.

²¹ Nations Unies, CEA et CEI (2021). Voir https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/ATPC/reactions-and-outlook-to-covid-19/COVID-19_Africa-Impact-Survey_March2021_Final_English_Release_22042021.pdf.

²² Voir www.gsma.com/sotir/wp-content/uploads/2022/03/GSMA_State_of_the_Industry_2022_English.pdf.

²³ Voir www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/bigdata/default.aspx.

²⁴ Voir www.cable.co.uk/mobiles/worldwide-data-pricing/.

²⁵ La CEA a recueilli et compilé des données sur l'indice de restrictivité des échanges de services et l'indice d'intégration du commerce numérique. Voir <https://dtri.uneca.org/>.

l'information et des communications et leur utilisation, mais aussi le commerce de services numériques²⁶. Ainsi, en levant les obstacles réglementaires au commerce numérique, on devrait favoriser la transformation numérique en Afrique, et, par voie de conséquence, exercer des effets positifs sur la compétitivité, le commerce, la croissance des entreprises et le bien-être. En 2021, les pays africains où les restrictions réglementaires au commerce numérique étaient les plus fortes étaient le Burundi, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone et le Zimbabwe²⁷.

28. La CEA a également apporté son concours à l'élaboration de la stratégie de transformation numérique de l'Union africaine. Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre la Stratégie de transformation numérique 2020-2030 qui comporte un pilier commercial axé sur la Zone de libre-échange continentale africaine. Un protocole sur le commerce numérique au sein de la zone offrirait probablement davantage de possibilités de réduire la fracture numérique sur le continent et de faire progresser les aspirations de la stratégie de transformation numérique 2020-2030. La CEA a aidé à mettre en œuvre la Stratégie de transformation numérique 2020-2030 en encourageant l'adoption d'une stratégie d'harmonisation propre à instaurer un environnement propice à l'intégration du continent africain dans un marché numérique unique.

E. Énergie

29. La hausse des prix de l'énergie, accentuée par la guerre en Ukraine, a fait monter la pression sur les pays africains, en particulier ceux qui sont importateurs nets d'énergie. Cette réalité montre combien il importe non seulement de mettre en place des politiques qui visent à améliorer l'efficacité énergétique par la collaboration, les interconnexions et les initiatives sous-régionales de mutualisation de l'énergie, mais aussi d'accroître les investissements dans les énergies renouvelables, moins coûteuses et plus propres, pour lesquelles le continent dispose d'un énorme potentiel.

30. L'accès à l'électricité et la consommation d'électricité en Afrique restent faibles par rapport à d'autres régions du monde. La consommation par habitant y est d'environ 550 kilowattheures, contre 2 300 kilowattheures dans les pays en développement d'Asie. La demande d'énergie en Afrique est principalement portée par le Nigéria, l'Afrique du Sud et les pays de l'Afrique du Nord²⁸. En 2021, près de 600 millions de personnes n'avaient pas accès à l'électricité et plus de 970 millions utilisaient la biomasse et les combustibles traditionnels pour faire la cuisine²⁹. Ces chiffres devraient continuer d'augmenter sous l'effet des pressions inflationnistes engendrées par la pandémie et la situation en Ukraine.

31. Ces dernières années, plusieurs projets ont été lancés tant au niveau de la communauté économique régionale qu'au niveau continental. Dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, neuf centrales hydroélectriques et projets d'interconnexion de transmission sont en cours de construction ou sont déjà opérationnels dans la CAE, le COMESA, l'IGAD, la SADC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du Maghreb arabe. Par exemple, dans la CEDEAO, le projet d'interconnexion Ghana-Togo-Bénin de 330 kV est presque terminé³⁰. Il

²⁶ Voir

<https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/46750/b11999160.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

²⁷ Voir <https://dtri.uneca.org/trade-restriction>.

²⁸ F. Mangeni et J. Atta-Mensah (éds.) (2022). *Les priorités existentielles de la Zone de libre-échange continentale africaine*. Disponible à l'adresse <https://repository.uneca.org/handle/10855/47860>.

²⁹ Agence internationale de l'énergie (2022). Voir www.iea.org/reports/africa-energy-outlook-2022.

³⁰ Voir <https://ecowas.int/commissioner-sediko-douka-s-working-visit-to-the-west-african-power-pool-in-cotonou-benin/>.

convient également de noter les progrès significatifs réalisés dans la mise en œuvre des projets d'interconnexion des réseaux de transport régionaux prévus par les programmes régionaux d'intégration électrique. Par exemple, la ligne d'interconnexion de transmission de 500 kV entre l'Éthiopie et le Kenya (projet d'autoroute de l'électricité de l'Est) a été achevée avec succès et mise en service en novembre 2022, ce qui devrait permettre aux deux pays de s'échanger de l'électricité³¹.

F. Financement des infrastructures

32. Si les investissements du secteur privé ont augmenté ces dernières années et atteint un niveau record de 19 milliards de dollars en 2020, les financements du secteur public ont continué de représenter la plus grande part des engagements financiers destinés aux investissements dans les infrastructures sur le continent³². Toutefois, le montant total des engagements au titre des infrastructures a baissé de 5 milliards de dollars en 2020 pendant la pandémie de COVID-19. La baisse des financements entre 2019 et 2020 est principalement due aux changements de priorités des gouvernements, des organisations multilatérales et des donateurs bilatéraux, qui, pour sauver des vies et des moyens de subsistance, se sont détournés des infrastructures au profit d'interventions urgentes liées à la pandémie. La plus forte baisse des engagements a été enregistrée en Afrique de l'Est, où on est passé de 16,3 milliards de dollars en 2019 à 14,8 milliards de dollars en 2020, puis en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest. Les engagements ont par contre augmenté en Afrique du Nord et en Afrique centrale au cours de la même période. Les secteurs de l'énergie, de l'eau et des technologies de l'information et des communications ont été les plus durement touchés par le recul du financement des investissements en 2020.

33. En tant que partenaire clé de la mise en œuvre de la phase II du plan d'action prioritaire du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique, la CEA a continué de renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, et d'apporter un appui technique à la réalisation de cette initiative phare du continent. Elle a aidé les États membres à promouvoir des partenariats publics et privés dans différents secteurs d'infrastructure. Cinq pays ont élaboré et adopté des plans d'action qui visent à encourager les partenariats publics-privés au niveau national. En outre, dans le cadre de la Facilité d'investissement pour la résilience climatique, elle a renforcé les capacités des institutions africaines et du secteur privé en matière de planification, de conception et de mise en œuvre d'investissements dans des secteurs sensibles au climat. Pour aider à déceler les obstacles existants et à promouvoir les investissements dans les secteurs résilients aux changements climatiques, elle a par ailleurs mené des recherches approfondies sur le paysage de la finance verte en Afrique.

V. Intégration sociale

34. La pandémie de COVID-19 a renforcé la coordination et le niveau d'intégration des interventions dans les contextes de crises sanitaires internationales. L'intégration des soins de santé est en cours aux niveaux continental, régional et national, comme le montre la mise en place de nombreuses initiatives régionales de coopération sanitaire, essentielles pour le

³¹ Voir www.bloomberg.com/news/articles/2022-11-17/ethiopia-starts-exporting-electricity-to-neighboring-kenya?leadSource=verify%20wall.

³² Voir www.icafrica.org/en/topics-programmes/key-achievements-in-the-financing-of-african-infrastructure-in-2019-2020/#:~:text=Key%20findings%20from%20the%202019,their%2020%25%20share%20in%202018.

relèvement de l'Afrique et la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063. La Commission de l'Union africaine, par l'intermédiaire de ses Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, a joué un rôle de premier plan remarquable dans la lutte contre la pandémie, en étroite collaboration avec d'autres institutions régionales comme la CEA, la Banque africaine d'import-export et la Banque africaine de développement.

35. Les principales initiatives continentales menées par les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et mises en œuvre conjointement avec diverses parties prenantes pour lutter contre la COVID-19, ont mis l'accent sur la nécessité de la coordination régionale, de la création de synergies, de la résilience sanitaire, de l'évaluation des incidences politiques et socio-économiques, du renforcement des capacités, du partage de connaissances et de la gestion des chaînes d'approvisionnement. Au nombre des partenariats de collaboration axés sur la production autosuffisante de produits pharmaceutiques, on peut citer l'initiative conjointe de Saving Lives and Livelihoods (Sauver des vies et des moyens de subsistance) des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies et de Mastercard, qui est mise en œuvre dans plusieurs pays africains, et l'initiative Partnerships for African Vaccine Manufacturing (Partenariats pour la fabrication de vaccins en Afrique), dont la mise en œuvre permettra à l'Afrique de fabriquer localement suffisamment de doses de vaccins pour répondre à 60 % de ses besoins d'ici 2040. La plateforme africaine de fournitures médicales, lancée en 2020, est également une initiative majeure d'approvisionnement groupé des Centres africains pour la prévention et le contrôle des maladies, menée en partenariat avec la CEA, la Banque africaine d'import-export et l'Envoyé spécial sur les fournitures COVID-19, pour pallier les graves pénuries de médicaments en Afrique.

36. Avant les initiatives susmentionnées, la CEA avait conçu et commencé à mettre en œuvre l'initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine. Cette initiative repose sur trois piliers : les achats groupés, la valorisation de la production locale et l'harmonisation des réglementations. Grâce aux achats groupés et à une marge budgétaire qui peut être utilisée pour corriger les défaillances du marché de la santé, elle a permis de réaliser des gains d'efficacité et de continuer à en tirer des enseignements précieux.

37. Dans le cadre de l'initiative Pharma, la CEA collabore avec des institutions partenaires, dont la Commission de l'Union africaine, pour qu'un plus grand nombre d'États ratifient le Traité portant création de l'Agence africaine des médicaments. En septembre 2022, 22 pays africains avaient ratifié le traité. Au titre du pilier relatif à la production locale de l'initiative, et comme suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé au secteur privé pour lancer et augmenter la production de certains médicaments utilisés dans la prestation de services de soins de santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale et pédiatrique, sept entités de fabrication au Kenya, au Nigéria, en Ouganda et au Sénégal ont été retenues pour recevoir un appui technique et financier de la CEA et de ses partenaires.

38. Sur la base des principaux enseignements qu'elle dégagera de l'Initiative pharmaceutique ancrée dans la Zone de libre-échange continentale africaine, la CEA continuera de recommander et de promouvoir les améliorations apportées aux éléments clés suivants des achats groupés : prévision et agrégation de la demande, choix judicieux des produits, normalisation des exigences, négociations collectives, et passation de marchés et livraison centralisées. Cette démarche facilitera les achats groupés au niveau régional et permettra aux pays africains d'avoir accès à des vaccins et produits médicaux rares à des prix qui n'auraient pas été envisageables s'ils avaient isolément engagé leurs propres procédures d'achat. Toutefois, pour qu'ils donnent leur pleine mesure, les instruments régionaux et continentaux doivent être renforcés, dotés de

ressources suffisantes et de la légitimité voulue à travers leur ratification par les États et leur adaptation au niveau national³³.

VI. Gouvernance, paix et sécurité

39. Le nombre et l'intensité des conflits armés en Afrique ont baissé ces dix dernières années, mais la menace d'acteurs armés non étatiques est toujours présente. Le terrorisme et l'extrémisme violent, qui ont progressivement gagné les cinq sous-régions de l'Afrique, comptent parmi les principales menaces qui pèsent sur la gouvernance, la paix et la sécurité, les institutions, ainsi que l'intégration et le développement de manière générale. De plus, la démocratie et l'État de droit ont été fragilisés dans de nombreux pays par toute une série de changements anticonstitutionnels de gouvernement et d'autres formes d'agitation politique interne. L'intégration régionale ne saurait prospérer dans un environnement marqué par la violence. Par contre, le renforcement de l'intégration régionale favorise la paix et la sécurité. Des actions de collaboration entre les différentes parties prenantes, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les communautés économiques régionales, ont continué d'être mises en œuvre, avec des résultats encore mitigés, pour répondre aux menaces à la paix et à la sécurité, participer à la gestion et au règlement des conflits et endiguer les vagues de terrorisme et de coups d'État sur le continent.

40. L'Union africaine et la CEEAC ont continué d'accompagner et de faciliter le processus de transition démocratique au Tchad après la disparition de son ancien dirigeant en 2021. De même, les efforts faits par l'Union africaine et les communautés économiques régionales (CAE, COMESA et IGAD), aux côtés de l'Organisation des Nations Unies, de la Ligue des États arabes et d'autres parties prenantes, pour promouvoir la bonne gouvernance et instaurer la paix et la sécurité en République démocratique du Congo, en Éthiopie, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan ont porté leurs fruits. La transition pacifique du pouvoir en Somalie au début de 2022 a imprimé une nouvelle direction et fait naître de nouveaux espoirs pour le pays. Au Soudan, l'Union africaine, l'IGAD et d'autres entités partenaires ont continué de soutenir et de faciliter les concertations politiques entre les différentes parties prenantes à la crise politique que connaît le pays depuis 2021. L'IGAD et les principales parties prenantes accompagnent aussi le processus politique au Soudan du Sud en vue des élections démocratiques prévues en 2024.

41. En Afrique du Nord, la crise complexe et en évolution constante en Libye a été la principale source de préoccupation en matière de gouvernance, de paix et de sécurité. La multiplicité des protagonistes du conflit a eu pour effet d'amoinrir le rôle de l'Union africaine, mais aussi de l'Union du Maghreb arabe, la plus importante communauté économique régionale de la sous-région, qui aurait dû jouer un rôle central dans le règlement de la crise, et ce, en dépit des nombreuses difficultés internes qu'elle présente. Le conflit a porté un coup d'arrêt à l'intégration régionale en affaiblissant l'Union du Maghreb arabe et la Communauté des États sahélo-sahariens.

42. En Afrique australe, la plupart des pays connaissent une paix et une sécurité relatives. Le terrorisme et l'extrémisme violent ont toutefois menacé la paix et la sécurité dans la sous-région, surtout au nord du Mozambique. Les pays membres de la SADC ont opté pour une approche sous-régionale de cette menace, avec une intervention militaire conjointe qui vise à stabiliser la zone et qui a le soutien des États partenaires.

³³ Nations Unies, CEA (2020). Point de presse.

43. En Afrique de l'Ouest et dans toute la région du Sahel, l'Union africaine, l'Organisation des Nations Unies, la CEDEAO et d'autres acteurs clés ont poursuivi leur lutte contre la montée de la violence, du terrorisme et du trafic de drogue. L'intensification de la violence au Burkina Faso, au Mali, au Nigéria et dans toute la région du Sahel continue de ruiner les progrès de l'intégration régionale. La menace d'une propagation de la violence vers les pays voisins, comme le Togo, est l'un des problèmes de sécurité les plus graves du continent. La sous-région de la CEDEAO a également connu, entre 2020 et 2022, une succession de cinq coups d'État et de changements anticonstitutionnels de gouvernement au Burkina Faso, en Guinée et au Mali. La CEDEAO a joué un rôle de premier plan dans les efforts menés par la communauté internationale pour promouvoir une transition pacifique et rapide vers la démocratie les années à venir. En octobre 2022, l'Union africaine, en partenariat avec la CEA, la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque africaine d'import-export, a organisé à Tanger (Maroc) une conférence internationale sur l'interaction entre gouvernance, paix, sécurité et développement. Les participants ont exploré diverses pistes axées sur l'intégration économique africaine pour promouvoir un partenariat et des actions efficaces en faveur d'une paix durable, de la résilience et du développement durable. À l'occasion de la réunion, tenue à Nairobi du 16 au 19 janvier 2023, d'un comité de coordination composé de représentants de la Commission de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des mécanismes régionaux, de l'Agence de développement de l'Union africaine et de son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ainsi que de partenaires stratégiques, les directeurs généraux des institutions membres du comité de coordination ont reconnu qu'il existe un lien entre paix, sécurité et développement, et que ce lien a des répercussions sur les efforts d'intégration menés en Afrique.

VII. Migrations et libre circulation des personnes

44. L'importance de la libre circulation des personnes comme moteur privilégié de l'intégration sous-régionale et continentale est consacrée par un protocole au Traité d'Abuja sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement, adopté en janvier 2018. En dépit de la volonté commune de réaliser cet objectif et des initiatives prises dans ce sens, les progrès ont été mitigés et les difficultés persistent. Pour que le protocole entre en vigueur et soit mis en œuvre, il faut 15 ratifications, alors qu'il n'a recueilli que quatre ratifications (celles du Mali, du Niger, du Rwanda et de Sao Tomé-et-Principe) et 33 signatures. La Commission de l'Union africaine a pris l'initiative d'élaborer des lignes directrices pour la conception, la production et la délivrance du passeport de l'Union africaine, et les premiers exemplaires ont été remis aux Chefs d'État et à quelques hauts responsables à l'occasion du lancement du passeport lors de la vingt-septième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Toutefois, il reste encore à procéder à son large déploiement au profit des citoyens africains.

45. Pour ce qui est des communautés économiques régionales, l'IGAD a approuvé le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement (et la transhumance) en 2020. Le protocole a ensuite été adopté par la sous-région en juin 2021³⁴. Dans la CAE, la mise en œuvre du Protocole a conduit à l'adoption d'un passeport de la CAE et à la

³⁴ Commission de l'Union africaine (2022). Voir https://au.int/sites/default/files/newsevents/reports/40515-tp-HHS62469_E_Original_REPORT_ON_THE_IMPLEMENTATION_OF_FREE_MOVEMENT_OF_PERSONS_IN_AFRICA.pdf.

reconnaissance de titres de voyage temporaires destinés à faciliter la circulation des citoyens entre les États membres.

46. Les déplacements ont repris sur le continent avec la réouverture des frontières, après les grandes perturbations subies par les voyageurs dans la région en raison de la pandémie. D'une manière générale, les Africains ne bénéficient actuellement de l'exemption de visa que dans 25 % des pays africains, ils doivent obtenir un visa à l'arrivée dans 24 % des pays et un visa pour se rendre dans 51 % des pays³⁵. En 2021, 24 pays africains offraient la possibilité d'obtenir un visa électronique. Les restrictions en matière de visas ont connu une hausse en 2021 du fait de la diminution du nombre de pays qui offrent une exemption de visa ou des visas à l'arrivée. La plupart des pays où les visas étaient ouverts en 2021 étaient en Afrique de l'Ouest, les autres étant en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique du Nord. L'Union du Maghreb arabe, la CEDEAO, la CAE et la SADC affichent des résultats particulièrement intéressants en matière de réciprocité ouverte.

47. S'agissant de la ratification du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement, les travaux et les activités de sensibilisation de la CEA visent à mieux comprendre les facteurs qui expliquent les hésitations et les lenteurs apparentes des processus de ratification du protocole, à déterminer les mesures politiques concrètes qui s'imposent pour y remédier et à mobiliser l'appui des États membres en faveur de la ratification et de la mise en œuvre ultérieure du protocole. La CEA a continué de collaborer avec les États membres et les institutions compétentes pour renforcer leurs capacités à produire et à analyser des statistiques sur les migrations, et contribuer ainsi à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et à l'amélioration de la gouvernance des migrations sur le continent.

VIII. Conclusion et recommandations

48. Les communautés économiques régionales et les États membres de l'Union africaine ont fait des progrès remarquables dans la mise en œuvre de leurs programmes d'intégration régionale. Un certain nombre de difficultés persistent cependant. Il s'agit notamment de l'insuffisance de ressources financières, de la mauvaise qualité des infrastructures, de la montée, de la violence, du terrorisme et de l'instabilité politique ; de la lenteur de la mise en œuvre des politiques et des accords, en particulier du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement. La détérioration de la situation économique mondiale ces trois dernières années a également entravé les progrès du continent sur des dimensions majeures de l'intégration régionale. Des efforts collectifs s'imposent donc à tous les États membres, aux communautés économiques régionales, aux principaux partenaires et parties prenantes pour matérialiser les avantages économiques de l'intégration et de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment par une collaboration plus étroite entre les différents partenaires et parties prenantes pour faciliter la ratification et la mise en œuvre du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement et de cadres connexes comme le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain.

49. La mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, dans le cadre de l'intégration sous-régionale et continentale, peut contribuer à accélérer le relèvement du continent après la crise sanitaire sans précédent engendrée par la COVID-19. En donnant aux pays africains l'accès à un vaste

³⁵ Banque africaine de développement et Union africaine, « Rapport 2021 sur l'ouverture des régimes de visa en Afrique » (Addis-Abeba, 2021).

marché, en intensifiant le commerce régional, en faisant baisser les coûts des échanges et en simplifiant les procédures aux frontières, l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine leur offre toute une série d'opportunités, notamment des perspectives d'industrialisation et de diversification économique, et la possibilité d'accélérer leur croissance et d'attirer des investissements directs étrangers et nationaux plus productifs, y compris dans les secteurs sensibles de la santé et des produits pharmaceutiques. À moyen et à long termes, l'Accord devrait renforcer la résilience des pays africains, leur capacité à résister aux chocs économiques actuels et à venir, et leur volonté de parvenir à une croissance durable.

50. La CEA continuera de privilégier l'appui qu'elle apporte aux États membres, aux communautés économiques régionales, à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine pour la mise en œuvre de la zone de libre-échange, notamment en facilitant l'élaboration de stratégies de mise en œuvre et en diffusant les conclusions et recommandations clés formulées dans ses différents produits de connaissance axés sur l'intégration régionale. Elle poursuivra également ses recherches dans l'approfondissement de l'intégration africaine et continuera d'y associer les parties prenantes, notamment en ce qui concerne les perspectives de création d'une union douanière continentale et d'une communauté économique africaine.
